

A PLUS STUDIO

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège Social : 131 Rue de Vaugirard, 75015 PARIS
518 938 345 R.C.S PARIS

Décisions unanimes des associés du 7 mars 2025

Le 7 mars 2025,

A 14 heures,

Les soussignés :

Madame Anne-Claire PAUTHIER	495 parts sociales
Monsieur Christophe COUOT	5 parts sociales
Total	500 parts détenues

Après avoir exposé :

- Qu'ils sont les seuls associés de la Société (ci-après les « Associés ») ;
- Qu'en application des dispositions statutaires de la Société, les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte ;

Après avoir pris connaissance :

- des statuts de la Société (ci-après les « Statuts »);

Sont convenues de prendre les décisions relatives à l'ordre du jour ci-dessous :

- Nomination d'un commissaire à la transformation
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : NOMINATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

La collectivité des associés de la société A PLUS STUDIO envisage la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, et décide de désigner en qualité de Commissaire à la Transformation :

ENYTEX AUDIT & CONSEIL

Corinne GAGNERIE

Commissaire à la transformation

49 rue de Ponthieu – 75008 Paris

afin d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

Madame Anne-Claire PAUTHIER

Signé par :

CB29106006D1455...

Monsieur Christophe COUOT

DocuSigned by:

530DFDCF6B10441...